

leurs discours prononcés devant la législature locale, leur opinion sur ce point. Ce fut pour eux une pillule amère à avaler, lorsque l'on vit le nom du Pape inséré dans l'acte. Mais l'objection était plutôt une simple affaire de sentiment qu'autrement. Étant donné que la chose devait être faite, étant donné que la somme de \$400,000 devait être divisée entre certaines institutions catholiques, il était désirable à tous les points de vue que ce partage fût définitif. Pour empêcher que la question revint jamais sur le tapis, il n'était que raisonnable de s'entendre avec le chef de l'Église, la seule autorité qui pût donner à l'arrangement un caractère définitif. Il ne saurait y avoir de doute sur ce point. Étant donné qu'une somme d'argent devait être partagée entre les institutions catholiques, il était désirable qu'elle le fût de façon à satisfaire ceux qui allaient la recevoir; il était désirable que le partage fût reconnu comme définitif, de telle sorte qu'au point de vue de l'efficacité, il n'était pas sans intérêt de consulter le Pape.

Mais au point de vue des sentiments, je le répète, il n'était guère agréable aux protestants de consulter ainsi le Pape. La presse protestante, toutefois, s'est contentée d'enregistrer son protest. Je ne crois pas que ceux qui connaissent le directeur du *Witness*, de Montréal, puissent suspecter son zèle religieux, ou le soupçonner d'une tendance à se soumettre à l'autorité catholique, et, cependant, si je me le rappelle bien, ce journal qui est l'organe protestant le plus avancé et le plus franc de langage dans toute la province de Québec, n'a publié que deux articles de fond anodin sur cette question, à l'époque où la législature en était saisie. Il se contenta de publier le compte-rendu des délibérations à titre de nouvelle, et objecta simplement à la proposition que les Jéuites eussent quelque droit moral ou légal à ce qu'ils demandaient. Il se garda bien de dire à ses lecteurs: "Vos droits ont été foulés aux pieds, faites de l'agitation, "levez vous!" Tout autre fut son langage.

La chaire, d'habitude, ne craint pas d'exprimer ses sentiments quand elle croit que des droits qui lui sont chers ont été méconnus; pas un seul prédicateur, que je sache, n'est allé cependant jusqu'à recommander à sa congrégation de faire de l'agitation au sujet de cette affaire. Le *Witness* s'est contenté d'exprimer ses vues sur la question; et l'opinion des autres protestants est également connue. Ce n'est pas l'opinion des catholiques; mais si les protestants n'ont jamais abjuré leurs vues, ils les ont formulées publiquement et se sont contentés de cela.

Je ne lis pas tous les journaux du pays, mais je lis le *Herald*, de Montréal, et je ne me rappelle pas que ce journal ait publié autre chose qu'une protestation bien mitigée. Il n'a pas non plus recommandé au peuple "d'agiter, d'agiter." La *Gazette* de Montréal est probablement le journal qui s'est prononcé le plus ouvertement sur cette question, mais elle s'est contentée d'exprimer ses vues et n'a pas conseillé au peuple d'agiter cette question. Aucune requête, que je sache, n'a été adressée à la législature de la part de la population protestante, lui demandant de ne pas adopter ce bill. Donc, si les protestants d'Ontario et des autres provinces considèrent que les protestants de Québec sont des hommes aussi intelligents et aussi dévoués aux principes du protestantisme qu'eux, aussi capables qu'eux de distinguer le bien du mal, de juger de ce qui est opportun et de ce qui ne l'est pas, je crois qu'on devrait leur épargner les reproches que quelques personnes semblent vouloir leur adresser. Je crois qu'ils ont compris la situation tout aussi bien et qu'ils se sont montrés aussi fidèles aux principes du protestantisme, que les plaignards qui veulent agiter le pays, aujourd'hui que la chose est faite et qu'il ne peut résulter aucun bien de cet e agitation. Je crois que les protestants de Québec sont aussi intelligents, aussi dévoués à leur religion que ceux des autres provinces et qu'ils sont les meilleurs juges de ce qui leur convient.

Dans tous les cas, si le gouvernement est blâmable de ne pas avoir désavoué l'acte, la minorité protestante de Québec

serait encore bien plus blâmable de ne pas avoir protesté contre cet acte, comme la minorité du Nouveau-Brunswick a protesté contre la loi des écoles de cette province. Si la minorité protestante de Québec n'a point protesté dans cette circonstance, c'est parce qu'elle ne souffrait d'aucun grief et qu'elle n'a pas voulu, par affaire de sentiment, entreprendre une lutte inutile, soulever de l'animosité et troubler des relations dont le maintien est nécessaire au bien du pays tout entier.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette question, M. l'Orateur. Je suis protestant. Je regarde la religion catholique—je n'en parle pas comme d'un corps religieux—je n'en parle qu'au point de vue politique—je la regarde, dis-je, comme l'un des plus solides remparts, sinon le plus solide, que nous ayons dans notre pays contre ce que je considère comme étant à l'étranger l'élément le plus dangereux qui existe.

La religion catholique est soumise à l'autorité: elle enseigne l'observance des lois, le maintien de l'ordre et le respect aux autorités constituées. Elle fait cela, et cet enseignement est nécessaire; car, s'il y a un élément dangereux aujourd'hui, en Europe et sur le continent américain, c'est un sentiment d'infidélité; c'est un sentiment d'anarchie, qui ne respecte aucune institution divine ou humaine, qui voudrait renverser toutes les autorités constituées, les empereurs, les rois, les présidents; qui voudrait même renverser de son trône le Tout-Puissant, pour le remplacer par la déesse Raison.

Voilà l'élément dangereux, l'ennemi caché qui contamine l'esprit populaire, pas autant en Canada—grâce en grande partie aux préservatifs de l'Église catholique—que dans la république voisine. S'il existe un danger en ce pays, le plus grand danger à mon point de vue, c'est ce sentiment d'infidélité et d'anarchie, ce sentiment malsain qui peut être le mieux combattu par ce grand pouvoir spirituel qui maintient l'autorité et la loi, dont l'existence même se rattache à cette idée de l'autorité, qui ne peut exister comme Église ou comme institution influente sans cette idée de l'autorité et de l'observance de la loi, et dont tout les enseignements tendent à ce but. Je ne crois pas qu'il soit de l'intérêt du pays, de nous aliéner, par des attaques futiles, quelqu'un des éléments importants dont nous avons besoin pour le maintien de nos institutions les plus chères. Je considère, M. l'Orateur, que nous avons un devoir à remplir les uns envers les autres, et ce devoir, j'ai indiqué.

Je n'avais pas l'intention de parler aussi longtemps que je l'ai fait, mais j'ai cru qu'il était opportun d'exprimer ce que je considère comme le sentiment de la population protestante de la province de Québec. Le jour n'est pas éloigné, je crois, où les deux grands éléments religieux en ce pays, les protestants et les catholiques, comprendront que le temps de cesser de se quereller est arrivé, qu'ils ont des intérêts communs et que, pour développer ces intérêts, ils doivent travailler de concert et amicalement pour la conservation d'un christianisme commun et de tout ce qui leur est le plus cher et le plus sacré. C'est ainsi, suivant moi, que prospéreront les intérêts les plus chers du Canada et de la civilisation sur ce continent.

M. MITCHELL: Je ne me lève pas, M. l'Orateur, dans le but de faire un discours sur la présente question. Je me lève pour donner seulement quelques explications sur le vote que je vais enregistrer. Je dirai d'abord que, pour la première fois dans le cours de deux ou trois sessions, je vais donner mon appui au présent gouvernement. Je ne le fais pas parce que je découvre en lui quelque vertu particulière. Personne ne me croirait si j'alléguais cette raison; mais je vais l'appuyer, parce que c'est dans l'intérêt des plus petites provinces dont j'ai l'honneur de représenter l'un des comtés.

Je ne discuterai pas, M. l'Orateur, la question de savoir si la conduite de M. Mercier, au sujet des biens des Jésuites, a